CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1. Champs d'application et modifications des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les droits et obligations respectifs de Pole Dance Montpellier et de ses Clients (personne.s physique.s ayant conclu un Contrat avec Pole Dance Montpellier) dans le cadre de la vente et de la réalisation par Pole Dance Montpellier de prestations de services d'encadrement, d'enseignement et d'accompagnement, d'activités sportives et physiques, et notamment de pole dance. Les parties conviennent que leurs relations seront régies par les présentes Conditions Générales.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous Contrats (le présent acte signé par le Client) et à toute Commande (souscription de cours, d'abonnement, ou événements, ventes, prestations) souscrits auprès de Pole Dance Montpellier.

Le présent Contrat entre en vigueur à la date de la souscription de la commande et jusqu'à l'extinction des garanties et obligations dues respectivement par Pole Dance Montpellier et le Client.

En cas de modification des conditions générales de vente postérieurement à la conclusion du contrat mais avant son terme, le client sera destinataire des nouvelles conditions générales de vente qu'il devra accepter expressément afin qu'elles lui soient appliquées. En cas de refus, les conditions générales de vente initiales continueront à régir la situation contractuelle entre la société et le client.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, pour toute Commande auprès de Pole Dance Montpellier, des conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve.

Article 2. Dispositions légales

Pole Dance Montpellier est le nom d'une école de Pole Dance privée présidée par Amandine Lheureux (également responsable de la publication), destinée aux amateurs et/ou aux professionnels, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Elle a pour vocation l'enseignement d'activités sportives aériennes, notamment la Pole Dance. Son siège social se situe au 45 place Jacques Mirouze, 34000 Montpellier. SIRET : 918 682 444 00024

Article 3. Tarifs

Les tarifs des prestations de service (cours, abonnements, ou événements), ou vente de produits proposés par Pole Dance Montpellier, sont fixés, pour l'année 2026-2027. Ils sont indiqués sur le site internet www.Poledancemontpellier.fr. Les tarifs sont exprimés en euros.

Etudiés pour une vente directe, ces prix sont nets de toute remise, sauf accord de la direction.

Article 4. Conditions de paiement

Tous les cours réguliers proposés par Pole Dance Montpellier sont payables en ligne par avance via l'application Resasports, par virement ou directement sur place après avoir accepté les présentes Conditions Générales et rempli un formulaire d'inscription.

Lorsque le Client passe une Commande via la plateforme Resasports, la validation de **la Commande implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et constitue une preuve du contrat de vente.**

Les abonnements et cartes sont payables par avance uniquement, et doivent être réglés dans leur intégralité par espèces, prélèvement, virement ou chèque à l'ordre de Pole Dance Montpellier et envoyé à l'adresse suivante : Pole Dance Montpellier, 45 place Jacques Mirouze, Espace Pitot, 34000 Montpellier. **Toute souscription à un abonnement ou une carte de cours est nominative et non remboursable.**

Pour les prestations ponctuelles (notamment les workshops, stages, ateliers), les informations concernant les prix sont systématiquement indiqués sur l'application Resasport. Les inscriptions à ces événements ponctuels sont nominatives, définitives et non remboursables sauf annulation par la société Pole Dance Montpellier dans les conditions décrites à l'article 8.1. de la présente.

Pour les événements privés tels que les enterrements de vie de jeune fille ou de garçon, ou anniversaires, afin de valider la réservation, un acompte de 30% de la totalité de la somme prévue est à régler par virement, ou chèque et à envoyer à l'adresse suivante : 45 place Jacques Mirouze, Espace Pitot, 34000 Montpellier. L'annulation de l'événement est possible jusqu'à 10 jours avant la date prévue. Passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Pole Dance Montpellier sauf annulation par cette dernière dans les conditions décrites à l'article 8 .1. de la présente. En cas d'annulation, il ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement.

Pole Dance Montpellier n'accorde aucun escompte pour tout paiement anticipé.

Certains services proposés par Pole Dance Montpellier peuvent être réglés en plusieurs fois :

- Toute souscription à un abonnement est un engagement de six (6) mois. Le Client peut mensualiser les règlements de son abonnement via l'application de réservation Resasport.
- La carte 20 cours peut être réglée en 2 fois maximum
- La carte 50 cours peut être réglée en 3 fois maximum

Conformément à l'article L. 122-1 du Code de la consommation, Pole Dance Montpellier se réserve le droit de refuser une Commande si elle est anormale, ou pour tout autre motif légitime, en particulier lorsqu'il existe un litige avec le Client concernant le paiement d'une commande antérieure.

Article 5. Cas exceptionnels : prolongation de la durée de validité des produits

La durée de validitié des cartes et abonnements sans coût supplémentaire ne peut être prolongés que dans 2 cas exceptionnels :

- Maladie grave ou blessure, rendant impossible la pratique de l'activité pendant la période de validité de la carte ou de l'abonnement.
- Grossesse rendant impossible la pratique des activités

Pour que cette procédure soit engagée, Pole Dance Montpellier demande au client de fournir un certificat médical ou un arrêt de travail dans les 7 jours suivants son établissement et de l'envoyer à l'adresse du studio Pole Dance Montpellier, avec accusé de reception.

Pour une interruption de courte durée (inférieure à trois mois) ou de longue durée (supérieure à trois mois), le produit souscrit sera suspendu et la validité sera prolongée pour une durée égale à la durée d'interruption (début : date de réception du certificat médical ou de l'arrêt de travail ; fin : date de reprise de l'activité sportive telle que précisée par le certificat ou l'arrêt de travail).

En tout état de cause, les produits étant personnels et nominatifs, Pole Dance Montpellier n'autorise pas le Client à les céder à une tierce personne pour la durée restante ou à adapter la prise de cours.

Aucune suspension pour un autre motif ne sera effectuée sur une carte ou un abonnement, neuf ou déjà en cours de validité.

Article 6. Retard de paiement

Le défaut de paiement des services Pole Dance Montpellier, en l'occurrence des cartes de cours ou des abonnements, réglés en plusieurs fois ou de manière mensualisée, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes sommes restantes dues et la suspension de toute carte ou abonnement en cours.

En cas de non-paiement réitéré, la résiliation du produit souscrit pour faute pourra intervenir en cas d'inexécution dans le délai de quinze (15) jours après mise en demeurre par tout moyen de la part de Pole Dance Montpellier. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra intervenir. En cas de chèque refusé par la banque ou de rejet de prélèvement, pour quelques motifs que ce soit, une pénalité de quinze (15) euros sera facturée au client.

Article 7. Clause de réserve de propriété

Les droits de propriété intellectuelle sur la totalité des éléments contenus ou mis en ligne sur le site sont la propriété exclusive de Pole Dance Montpellier ou de ses fournisseurs et partenaires, celle-ci ou ceux-ci ne concédant aucun autre droit que celui de consulter le site. Toute reproduction intégrale ou partielle, ou utilisation autre que citée, sans accord exprès et préalable de Pole Dance Montpellier est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle.

Article 8. Activités proposées par Pole Dance Montpellier

Le client déclare se conformer au règlement intérieur de Pole Dance Montpellier établi à l'article 10 de la présente. Le Client déclare adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement sur le lieu et via les échanges avec l'équipe de Pole Dance Montpellier, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité. Notamment, le Client certifie qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par Pole Dance Montpellier, en particulier la pole dance.

Tout manquement au règlement conduira à une mesure d'exclusion temporaire ou, en cas de faute grave, définitive. Ces mesures préciseront leur date d'effet et seront adressées au Client par tout moyen par Pole Dance Montpellier. Aucune prolongation de la validité du produit souscrit et aucun remboursement ne seront octroyés en cas de faute.

8.1. Modalités de services

Pole Dance Montpellier propose différents types de services :

- des cours collectifs réguliers selon des formules (à l'unité, carte ou abonnement) de pole dance, pole stretching
- des cours privés
- des prestations d'animation d'enterrement de vie de jeune fille / garçon , anniversaires
- des prestations de types show
- workshops ou cours en entreprises
- des open pole ou entraînements libres

8.1.a. Cours collectifs et privés

Les cours peuvent être achetés directement au studio Pole Dance Montpellier, ou sur l'application Resasports. Les cours réguliers d'une durée d'une heure sont définis selon le calendrier préétabli par Pole Dance Montpellier.

Le nombre de places dans les cours étant limité, **Le Client ne peut effectuer un cours sans réservation préalable** depuis son espace client sur l'application Resasports ou par téléphone (la réservation doit alors être validée par un.e professionnel.le de Pole Dance Montpllier avec un sms de confirmation). Les réservations peuvent être annulées sans frais jusqu'à 24 heures avant le cours concerné depuis l'espace client de l'élève. **En cas d'annulation au-delà de ce délai ou si le Client ne se présente pas au cours, le montant du cours sera dû et aucun remboursement ne sera effectué.** A défaut de règlement, le Client ne pourra accéder à un prochain cours.

Les cours réguliers peuvent être achetés selon différentes formules et les droits conférés ont une durée de validité limitée :

- Le cours d'essai peut être réglé par le Client à l'unité et est dans ce cas valable un (1) mois à compter de la date d'achat.
- Les cours peuvent être réglés par le Client à l'unité et sont dans ce cas valable six (6) mois à compter de la date d'achat.
- Le Client peut également acheter des cartes de dix (10), vingt (20) ou cinquante (50) cours ayant une durée de validité de 1 an à compter de la date d'achat. Leur durée d'engagement démarre à la date d'achat.

- Les abonnements proposés par Pole Dance Montpellier sont une inscription hebdomadaire à un (1) ou plusieurs cours, selon l'abonnement souscrit. La durée d'engagement d'un abonnement démarre à la date d'achat. Et **la durée de validité sera fixée à 6 mois minimum suivant la date d'engagement**. La souscription à un abonnement engage le Client à effectuer le ou les cours pour lequel ou lesquels il s'est engagé de façon hebdomadaire**. L'abonnement de 6 mois représente 24 semaines de cours sur 26 semaines. Le prix de l'abonnement prend donc en compte les 2 semaines de fermeture du studio Pole Dance Montpellier dans une tranche de 6 mois. Lorsque le Client ne s'inscrit pas ou ne se présente à aucun cours durant une ou plusieurs semaine(s) de la période d'engagement, ce ou ces cours** (selon l'abonnement pour lequel le Client est engagé) **ne sont ni rattrapables ni remboursables**.

8.1.b. Autres prestations

Les autres prestations seront mises en œuvre sur la base d'un devis établi par Pole Dance Montpellier en fonction des caractéristiques de la demande du Client.

- Les enterrements de vie de jeune fille / garçon, anniversaires sont proposés sous certaines conditions : le client devra s'acquitter du versement de 30% de la totalité de la prestation demandée afin de valider sa réservation. Le client pourra annuler sa réservation jusqu'à dix (10) jours avant la réalistation de la prestation. A défaut d'annulation dans ce délai, l'avenant de 30% sera conservé dans sa totalité par Pole Dance Montpellier et aucun remboursement ne sera effectué.

- Les prestations extérieures doivent être validées par le Client par signature du devis effectué par Pole Dance Montpellier. La totalité de la somme sera demandée par Pole Dance Montpellier pour valider la réservation. Le Client pourra annuler sa réservation jusqu'à sept (7) jours avant la réalistation de la prestation. A défaut d'annulation dans ce délai, un avenant de 30% sera conservé dans sa totalité par Pole Dance Montpellier et aucun remboursement ne sera effectué.

Dans tous les cas, si l'annulation intervient du fait de Pole Dance Montpellier, ce dernier s'engage à prolonger la durée de validité du produit souscrit afin que la prestation manquée soit réalisée ultérieurement. Si la réalisation ultérieure est impossible, Pole Dance Montpellier s'engage à procéder au remboursement des sommes versées.

8.2. Droit de rétractation

Pour les seuls achats effectués en ligne, le client dispose de 14 jours pour exercer son droit de rétractation et renoncer à cet achat, si ce dernier n'a pas été exécuté. Cette rétractation devra avoir lieu par écrit, et donnera alors lieu au remboursement des sommes versées dans le délai de quatorze jours maximum.

Article 9. Conditions d'accès aux services

L'accès aux cours se fera uniquement sur réservation préalable.

L'accès au cours est conditionné au respect des règles suivantes :

- Pour des raisons de sécurité résultant de la nécessité de participer à la séance d'échauffement, le client ne pourra participer au cours s'il arrive avec plus de dix minutes de retard.
- Les cours, cartes et abonnements sont nominatifs.
- L'heure de début de réalisation de service ne sera pas décalée en cas de retard du Client quelle qu'en soit la cause.
- Le Client devra respecter le règlement intérieur de Pole Dance Montpellier reproduit en article 10 ci-après, sous peine d'expulsion du cours voire de résiliation de sa souscription sans remboursement.
- Pole Dance Montpellier se réserve le droit d'annuler ou de regrouper les cours si l'effectif est de moins de 4 personnes.

Lorsque le participant est mineur (ou sous tutelle), son inscription ne pourra être définitive qu'après autorisation de son représentant légal dûment remplie dans le formulaire d'inscription. Le participant ne pourra quitter l'école Pole Dance Montpellier, seul, que si le représentant légal a signé une autorisation spécifique ou s'il l'a autorisé dans le formulaire d'inscription.

Article 10. Règlement intérieur

- Enlever ses chaussures dès son entrée dans l'école.
- Pas de chaussures portées en ville dans l'école. Pour les cours nécessitant des chaussures, celles-ci doivent être portées uniquement pour les cours de danse.
- Le lieu est non-fumeur.
- Retirer tous bijoux, piercings durant le cours.
- Pour des raisons de sécurité, un retard de plus de dix (10) minutes entraînera un refus de l'accès au cours sans remboursement, ni report de cours. Celui-ci sera compté comme consommé et dû.

- Aucun spectateur aux cours ne sera autorisé. Les enfants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement hors cours spécifiques pour ces derniers.
- Aucun comportement dangereux pour soi ou les autres ne sera toléré.
- Le Client s'engage à écouter et respecter les consignes du professeur ou coach.
- Le Client certifie avoir une assurance responsabilité civile.
- Aucune dégradation du matériel ou des locaux ne sera tolérée.
- Aucune personne en état d'ivresse, sous emprise de drogue ou médicaments dangereux ne sera acceptée dans l'enceinte de l'école.
- Interdiction de manger dans les salles de cours ou les vestiaires.
- Cours non accessible aux femmes enceintes, ou personnes ayant eu une/des opération(s) de moins de 2 mois.
- Les comportements irrespectueux, injurieux, racistes, homophobes ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion immédiate et sans remboursement.

Article 11. Assurance, responsabilité civile et dommage corporel

Pole Dance Montpellier est assuré pour les dommages engageant la responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984. Cette assurance a pour objet de garantir Pole Dance Montpellier contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre de dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels… La responsabilité de Pole Dance Montpellier ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel.

De son côté, **le Client est invité à souscrire à une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle**, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à un tiers, de son propre fait, pendant un cours. Conformément à l'article 38 de la Loi du 16 juillet 1984, Pole Dance Montpellier informe le Client de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

Article 12. Force majeure

La responsabilité de Pole Dance Montpellier ne peut être engagée en cas de non-exécution de l'une de ses obligations en cas de force majeure. Les cas de force majeure suspendent les obligations dues aux présentes Conditions Générales. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure

ou cas fortuits, les événement extérieurs aux parties rendant impossible la réalisation des prestations.

Article 13. Informatiques et libertés

Pole Dance Montpellier exerce un traitement de données personnelles destiné à l'exécution des services et à la gestion de la relation avec les clients. Il est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 – RGPD). La demande de données conditionne la conclusion du contrat. Elle a un caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir les données demandées. A défaut, elle ne pourra pas bénéficier des prestations de Pole Dance Montpellier.

Le responsable du traitement et le destinataire des données sont Pole Dance Montpellier et Resasport. Ces derniers n'ont pas l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un tiers. Les données seront conservées uniquement pendant la durée du contrat.

Le Client a le droit :

- de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée,
- de s'opposer au traitement, à la portabilité de ses données,
- d'introduire une réclamation auprès des autorité de contrôle.

Toute demande de ce type peut être adressée par écrit à Pole Dance Montpellier.

Aucun profilage ne sera réalisé et plus généralement aucune décision automatisée ne sera prise sur la base des données collectées.

Article 14 : Résiliation

En application de la présente, Pole Dance Montpellier ne se reconnaît unilatéralement qu'un droit de résiliation du contrat souscrit par le Client pour faute de ce dernier.

Réciproquement, le Client, s'il estime que Pole Dance Montpellier n'honore pas ses engagements, pourra solliciter la résiliation de son contrat. Il devra alors adresser à Pole Dance Montpellier par écrit sa demande de résiliation ainsi que les motifs de celle-ci. En cas d'accord, le contrat sera résilié et le

remboursement prorata temporis interviendra. En cas de désaccord, la procédure de l'article 15 s'appliquera.

Article 15. Loi et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. En cas de litige, toutes les solutions amiables sont recherchées en priorité. En cas de non-règlement amiable, seul sera compétent le tribunal judiciaire de Montpellier.